



CERTIFICAT D'APTITUDE A L'HYPERBARIE CLASSE 3 MENTION C

Arrêté du 12 décembre 2016 définissant les modalités de formation à
la sécurité des travailleurs exposés aux risques hyperbares



L'objectif final de la formation

Former à la sécurité des travailleurs exposés aux risques hyperbares

À l'issue de la formation le stagiaire sera capable de préparer, organiser, évaluer et prévenir la sécurité d'une intervention avec oxygénothérapie hyperbare au-delà d'une pression relative de 5000 Hectopascals

PUBLIC

Toutes personnes désirant réaliser des interventions en milieu hyperbare hospitalier et répondant aux pré requis suivants :

PRE REQUIS

Être âgé d'au moins 18 ans

Disposer d'une aptitude médicale à l'hyperbarie de la classe et de la mention hyperbare souhaitée (3 C) datant de moins d'un an.

Etre titulaire du classe 1 ou classe 2c

Parler, écrire et comprendre la langue de la formation (français)

DUREE

5 jours de formation soit 175h de formation (période de saturation comprise)

MOYENS

PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT :

Séances de formation en salle (théorie) et en milieu naturel (pratique)

Salles de cours équipées d'audio-visuel

Documentation remise au stagiaire (support de cours)

Documentation à disposition des stagiaires :

Manuel de sécurité hyperbare
fiche de sécurité, fiche de poste, procédure de Décompression

Matériel de secours et EPI

Un instructeur pour 4 stagiaires pour les séances pratiques (effectif maximum de stage)

Un ensemble de saturation et équipe de mise en œuvre

CONTENU

La Formation à la sécurité va permettre au stagiaire :

*de maîtriser les bases théoriques liées aux risques hyperbares et les indications thérapeutiques de l'Oxygène thérapeutique hyperbare.

*d'intégrer le risque hyperbare dans la démarche générale de prévention des risques Professionnels

*d'organiser et réaliser des opérations hyperbares en sécurité.

Pour cela 6 thématiques seront abordées durant le stage

Ces thématiques seront enseignées et évaluées par une équipe de formateurs titulaire du CAH concerné, et à l'aide de formateurs spécialisés, en accord avec la réglementation en vigueur.

| THEMATIQUES | |
|---|------------------------|
| THEMATIQUE 1- Connaissances théoriques des dispositions réglementaires | Théorie Salle de cours |
| THEMATIQUE 2-Connaissances théoriques liées à l'activité professionnelle | Théorie Salle de cours |
| THEMATIQUE 3-Matériels et équipements | Théorie et pratique |
| THEMATIQUE 4-Organisation des interventions | Théorie et pratique |
| THEMATIQUE 5-Les différentes procédures d'intervention | Théorie et pratique |
| THEMATIQUE 6-Maitrise des procédures d'interventions au-delà d'une pression relative de 5000 Hectopascals | Pratique Caisson |

Toutes thématiques relevant de la thérapeutique hyperbare seront enseignées par un médecin hyperbare.

EVALUATIONS

CONTINUE pour la pratique durant le stage (mise en situation)

FINALE : QCM théorique. En cas d'échec un deuxième QCM est proposé le lendemain.

En cas de nouvel échec : dans les 6 mois le stagiaire bénéficiera d'un dernier essai. S'il échoue à nouveau il sera considéré comme échec à la formation.

A L'ISSUE

Remise au stagiaire de :

Son certificat d'aptitude à l'hyperbarie conforme au modèle en vigueur

Son livret individuel FINALE : QCM théorique

**Informations
complémentaires**

En cas d'arrêt de stage pour raison médicale le stagiaire est reporté à une date ultérieure, il reprendra son stage au stade où il s'est arrêté, si le délai est inférieur à un an. Au-delà d'une année la formation de l'intéressé devra être intégralement recommencée.

LE Classe 3 C est valable 5 ans. Il doit être renouvelé par un examen de recyclage.

L'Examen de recyclage :

L'examen de recyclage doit être initié par le détenteur du CAH avant la 5^{ème} année suivant sa formation initiale, ou son dernier recyclage.

Recyclage le CAH doit être renouvelé tous les 5 ans par un examen de recyclage. L'examen de recyclage doit être initié par le détenteur du CAH dans l'année précédant la date de fin de validité de son certificat.

Une **formation de recyclage** et de préparation à l'examen peut être proposée par l'INPP au candidat afin de lui permettre de rafraichir les savoirs en tenant compte notamment de l'évolution des techniques, des matériels et de la réglementation.

L'Examen de recyclage : comprend une épreuve écrite d'une durée d'1 heure, sous la forme d'un QCM, et d'une épreuve pratique visant à organiser une incursion dans le caisson vie, à une pression de 4 bars, mise en pression par la tourelle, transfert sous pression dans le caisson vie, et exercices de sécurité.

En cas d'échec une formation de recyclage « sur mesure » plus complète sera proposée à l'intéressé, afin de couvrir les thématiques non maîtrisées. Un nouvel examen sera organisé. Attention le calendrier de cette formation complémentaire dépendra des disponibilités de l'INPP